



**ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE  
COMMUNE DE LA FERRIERE**

**17 JUIN 2019 à 20H00  
HALLE POLYVALENTE**

**Ordre du jour :**

1. Procès-verbal de l'assemblée du 10 décembre 2018
2. Discuter et approuver les comptes annuels 2018
3. Acceptation du règlement sur la taxe de séjour de la commune de La Ferrière
4. Acceptation d'un crédit de CHF 58'000.- pour le remplacement des portes sectionnelles de la halle polyvalente
5. Election d'un membre de la commission scolaire pour la période 2018-2021
6. Informations du conseil municipal
7. Divers et imprévus

Le règlement sur la taxe de séjour de la commune de La Ferrière mentionné au point 3 est déposé publiquement durant 30 jours avant l'assemblée communale au secrétariat communal, où le document peut être consulté pendant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours qui suivent l'assemblée communale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre un acte législatif communal.

**LE CONSEIL COMMUNAL**